

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3822 - MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Début des épreuves d'examen d'Etat sur l'ensemble du pays



Des élèves finalistes dans un centre d'examen d'Etat

Après le Test national de fin d'année primaire (Tenafep) et les épreuves préliminaires des examens d'Etat, place maintenant à l'évaluation définitive devant sanctionner la fin du cycle secondaire. Il s'agit des épreuves de la session ordinaire des examens d'Etat, édition 2019-2020, dont le go a été donné le lundi 7 septembre sur l'ensemble du territoire national par le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique, Willy Bakonga. Pour cet officiel, il s'agit d'un pari gagné d'une fierté pour le gouvernement et l'ensemble de la famille éducationnelle qui ont su éloigner le spectre d'une année blanche sur le secteur de l'enseignement en RDC.

FINANCES PUBLIQUES

Nouvel éclaircissement sur les exonérations en RDC



Une vue partielle du port de Matadi

Bien des textes prouvent le fondement des exonérations qui ont été faites pour la grande majorité des produits. Selon l'article 174 alinéa 3 de la Constitution de la RDC, il ne peut être établi d'exemption ou d'allègement fiscal qu'en vertu de la loi. C'est à ce titre qu'une vingtaine de textes légaux et réglementaires en accordent en République démocratique du Congo.

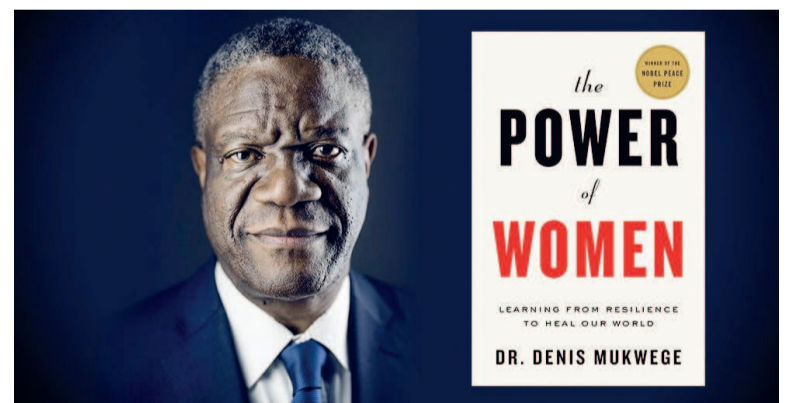
Page 3

Qui sont les initiateurs des exonérations et qui en sont les bénéficiaires ? Voilà toute la question à laquelle tout débatteur qui s'invite à ce sujet devrait se poser. Mais fort malheureusement, c'est plus du populisme et de la politique politicienne qui gagnent le terrain en lieu et place des principes juridiques et économiques.

LITTÉRATURE

« The Power of Women », le livre du Dr Denis Mukwege, sera publié en 2021

Ce livre inspirant, explique-t-on, est à la fois une autobiographie et un cri de ralliement contre les violences sexuelles en temps de paix et de guerre. Le Dr Mukwege y relate comment il est devenu un militant par accident, mais en est resté un par nécessité, et met en lumière les femmes extraordinaires qui l'ont façonné et inspiré. Le livre, fait-on savoir, explorera « ce que l'humanité peut apprendre des histoires de femmes qui ont subi des violences sexuelles, comment nous pouvons commencer à prévenir l'indifférence au sein



Dr Denis Mukwege

de nos communautés, et le rôle que le leadership mondial peut jouer pour faire avancer les choses.»

Page 4

MUSIQUE

Debsito, nouvelle révélation de l'Afro-pop

Auteur, compositeur et producteur d'Afro-pop, originaire de la RDC et basé en France, il a œuvré dans l'ombre pendant une dizaine d'années dans la production sonore et scénique, avant de se lancer dans

une carrière solo en 2019, en sortant le titre « Parano » actuellement à plus de deux millions de vues sur Youtube.

Page 3

ÉDITORIAL

Révolution

Mieux vaut en prendre la juste mesure avant même qu'il relie les deux rives du fleuve Congo : la construction du pont-route-rail de Maloukou, puis son ouverture au trafic entre Brazzaville et Kinshasa provoqueront une véritable révolution dans les relations de toute nature qu'entretiennent les deux Congo. Confirmée la semaine dernière par les autorités des deux pays, l'édification de cette gigantesque infrastructure aura sur le développement des deux capitales et, au-delà d'elles-mêmes, sur l'économie de cette partie du continent africain des effets majeurs dont nous tirerons tous de très grands avantages à moyen et long terme.

L'observation attentive de l'attitude des investisseurs, des grandes entreprises, des négociants internationaux face à ce vaste projet auquel nous nous livrons depuis l'annonce de sa confirmation montre que dès à présent les acteurs économiques se préparent effectivement à en tirer profit. Un engagement d'autant plus remarquable et remarqué qu'il se produit dans un temps de crise qui devrait logiquement avoir des effets inverses, c'est-à-dire dissuader ces mêmes acteurs d'anticiper la suite de l'histoire.

Ce que nous devons tous comprendre, aujourd'hui, c'est que la création du pont route-rail Brazzaville-Kinshasa fera des zones économiques spéciales qui se mettent en place face à face sur les deux rives du deuxième plus grand fleuve du globe un pôle unique en Afrique vers lequel afflueront de partout industriels, commerçants, financiers en quête d'échanges et de profits. Située géographiquement au cœur du continent, cette double voie jouera en effet un rôle essentiel dans le processus d'intégration régionale qui s'impose dès à présent comme la clé de ce siècle dont nous vivons le début de la troisième décennie.

Conclusion de ce qui précède : chacun, quelle que soit la place qu'il occupe dans la société congolaise, doit maintenant se préparer à la révolution pacifique, positive, que l'édification du pont route-rail Brazzaville-Kinshasa va générer. Exactement comme nous l'avons fait nous-mêmes ces dernières années en créant Le Courrier de Kinshasa puis Les Dépêches du Bassin du Congo, publications sœurs des Dépêches de Brazzaville dont l'audience ne cesse de croître. Une anticipation que la création du pont route-rail de Maloukou ne peut que favoriser, accélérer, amplifier.

Le Courrier De Kinshasa

COALITION LAMUKA

Mike Mukebayi claque la porte de la direction de la plate-forme

Le député provincial annonce sa démission de ses fonctions de conseiller du présidium de ce groupement et tourne ainsi le dos à Martin Fayulu et Adolphe Muzito.



Le député Mike Mukebayi/John Bompengo.

Le député provincial a annoncé, le 6 septembre, sa démission du poste de conseiller du président de la coalition Lamuka. Selon des sources proches de cet acteur politique de l'opposition congolaise, tout serait parti de son désaccord avec l'un des leaders de cette coalition, Martin Fayulu, sur sa récente déclaration appuyant Théodore Ngoy dans le processus de la mise en accusation du président Félix Tshisekedi pour avoir « violé » la Constitution.

Selon ces sources, pour Mike Mukebayi cette position adoptée par Martin Fayulu fait le lit au Front commun pour le Congo (FCC), en vue du retour de Joseph Kabila au pouvoir. Mike Mukebayi reprocherait à Fayulu d'« avoir trahi l'actuelle vision de la coalition Lamuka qui consiste à militer pour la mise sur pied du plan de sortie de crise déjà proposé à toutes les chancelleries occidentales, en se lançant dans une bataille où le FCC en sortira gagnant et pour-

rait négocier le retour facile de Joseph Kabila au pouvoir ».

Cette position de Fayulu, rappelle-t-on, a divisé les membres de la coalition qui a porté sa candidature à la présidence. Des déclarations croisées et divergentes ont été observées dont les uns soutiennent la démarche de Fayulu et les autres, parmi lesquels Mukebayi, réagissent contre cette démarche, qu'il estiment avoir sous-traité par le FCC.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

FINANCES PUBLIQUES

Éclaircissements sur les exonérations

Qui sont les initiateurs des exonérations et qui en sont les bénéficiaires ? Voilà toute la question à laquelle tout débattre qui s'invite à ce sujet devait se poser. Mais fort malheureusement, c'est plus du populisme et de la politique politicienne qui gagnent le terrain en lieu et place des principes juridiques et économiques.

Bien des textes prouvent le fondement des exonérations qui ont été faites pour la grande majorité des produits. Selon l'article 174 alinéa 3 de la Constitution de la RDC, il ne peut être établi d'exemption ou d'allègement fiscal qu'en vertu de la loi. C'est à ce titre qu'une vingtaine de textes légaux et réglementaires en accordent en RDC. Le répertoire des exonérations accordées depuis septembre 2019 indique que la Présidence de la République, le ministère de l'Agriculture ainsi que le ministère de la Défense se partagent la tête du classement des institutions ayant initié les plus d'exonérations fiscales. Elles représentent, à elles seules, près de la moitié des exonérations accordées.

Dans le cas de la loi sur l'agriculture, c'est le ministre de l'Agriculture qui, après toutes les vérifications nécessaires, initie une demande d'exonération pour tel ou tel autre projet, conformément à la loi. Comme le ministre de l'Agriculture n'est pas habilité à saisir l'administration douanière, c'est au ministre des Finances qu'il revient de prendre un acte de procédure pour informer et instruire la douane à la suite de

la demande de son collègue de l'Agriculture.

Justification économique et sociale des exonérations

Dans le principe, l'État accorde des allègements fiscaux en contrepartie d'une création de richesses dans un secteur donné. C'est notamment pour protéger l'industrie locale et sécuriser les emplois des Congolais. Ces allègements ont pour but de générer des incitations à investir, et cet investissement devra produire de la richesse, créer des emplois et stimuler la production locale pour réduire la dépendance à l'extérieur. Sur la nouvelle richesse créée, l'État pourra ainsi prélever des ressources additionnelles en termes d'impôts et de TVA par exemple. Le débat sur la rationalisation des exonérations est important et s'inscrit naturellement dans l'orbite des réformes structurelles à mettre en œuvre pour renforcer les bons principes et rectifier les abus éventuels. Et les réformes se pensent dans la longue durée, au-delà des contingences du court terme et sur base d'un diagnostic objectif. Le but ici doit être de conjuguer la nécessité de la maximisation

des recettes publiques avec l'impératif de préserver l'attractivité économique du pays. Si cette question est politisée et traitée avec autant de légèreté, le risque serait d'empoisonner le climat des affaires en renvoyant un très mauvais signal aux investisseurs qui ont injecté des moyens dans des unités de production et dont les activités économiques sont soutenues par des exonérations légales et justifiables. La grande question reste à savoir pourquoi un sujet aussi technique et stratégique pour l'attractivité économique du pays est traité avec légèreté et populisme.

Partenariat stratégique sur les chaînes de valeur

Le partenariat stratégique sur les chaînes de valeur trouve son fondement dans le décret 13/049 du 6 octobre 2013, pris en conformité avec l'ordonnance-loi sur les tarifs douaniers accordant au Premier ministre la possibilité de prendre un décret accordant des avantages fiscaux selon les besoins. Ce décret avait été pris pour contrer la menace de famine qui pesait sur la RDC et permettre au pays de disposer de stock suffisant des produits alimentaires

de première nécessité. Mieux encore, il a permis de redynamiser de nombreuses filières industrielles locales, notamment la filière sucrière et celle de l'huile de palme. En effet, les projets ayant bénéficié du partenariat stratégique avaient pour obligation de se ravitailler auprès des paysans et autres producteurs locaux.

Les premiers allègements avaient été accordés en 2016 à certains projets agro-industriels pour une durée de 4 ans. Cependant, face à la concurrence déloyale du ciment étranger et la contrebande, le secteur de la production locale de ciment était menacé de disparition. Pour préserver la production locale de ciment et sauver les emplois des Congolais, le partenariat stratégique a été étendu à ce secteur. L'échéance de ses allègements était prévue pour janvier et février 2020. Considérant que le besoin de soutenir le secteur cimentier local se posait encore, les producteurs locaux de ciment ont sollicité auprès du président de la République une prolongation des avantages leurs accordés pour une durée de 4 ans supplémentaires. C'est à ce titre qu'ils ont été reçus par le chef de l'Etat en date du 28 novembre 2019 sur

la question. A l'issue de cette réunion, le chef de l'Etat a instruit le ministre des Finances de procéder à la reconduction du partenariat stratégique tel que sollicité par les cimentiers.

En exécution des instructions du chef de l'Etat, une commission de vérification a été mise en place au sein du ministère des Finances pour s'assurer de l'effectivité des projets à accompagner et de la bonne utilisation des avantages fiscaux accordés. C'est après inspection rigoureuse sur terrain et vérification sur place que le partenariat stratégique des cimentiers a été prolongé pour deux ans au lieu de 4 ans comme demandé par les cimentiers. Il s'avère que le ministère des Finances a initié aucune exonération de sa propre volonté. Les avantages accordés au titre du partenariat stratégique sont juridiquement et économiquement fondés. Leur pertinence a d'ailleurs été vérifiée durant la période de la pandémie de Covid-19, car ces entreprises ont assuré une production locale suffisante des produits indispensables à la riposte comme les savons et autres solutions hydro-alcooliques.

Martin Engimo

MUSIQUE

Debsito, nouvelle révélation de l'Afro-pop

Auteur, compositeur et producteur d'afro-pop, originaire de la RDC et basé en France, il a oeuvré dans l'ombre pendant une dizaine d'années dans la production sonore et scénique, avant de se lancer dans une carrière solo en 2019, en sortant le titre « Parano » qui enregistre actuellement plus de deux millions de vues sur Youtube.

Le titre « Parano » illustre parfaitement l'étendue du talent de Debsito ainsi que son univers artistique empreint de sonorités afro-caribéennes chaleureuses, captivantes avec une pointe de modernité lui conférant un cachet musical hors du commun, explique l'artiste sur son site web.

Debsito, qui était prédestiné à travailler dans le monde de la finance, a tout arrêté pour se consacrer à la musique. Il a d'abord produit pour différents artistes avant d'embrasser une carrière solo. Considéré comme l'une des révélations de l'Afro-pop, Debsito annonce son prochain single d'ici septembre 2020 et prévoit de sortir un EP avec des titres inédits d'ici la fin de l'année.

Originaire de la RDC, Debsito est le fils du célèbre et défunt chanteur congolais



Debsito, Crédits/DR

« Debaba ». C'est grâce à son père qu'il s'est intéressé à la musique congolaise dès son plus jeune âge. Mais, il est également fan des artistes urbains des années 2000 comme Craig David, Sean Paul, Usher etc.

Détenteur d'un Master en gestion financière, il a travaillé pendant quelques années dans une entreprise. En même temps, il exerçait ses activités musicales, en se produisant de temps en temps avec le groupe Black Bazar à travers l'Europe, la Réunion et l'Afrique. Grâce à ces différentes expériences, il décide de se lancer dans une carrière solo en 2019. Son premier titre « Parano » a déjà été utilisé par l'office de tourisme de la ville de Varna en Bulgarie pour une campagne publicitaire et de promotion de la ville.

Patrick Ndungidi

LITTÉRATURE

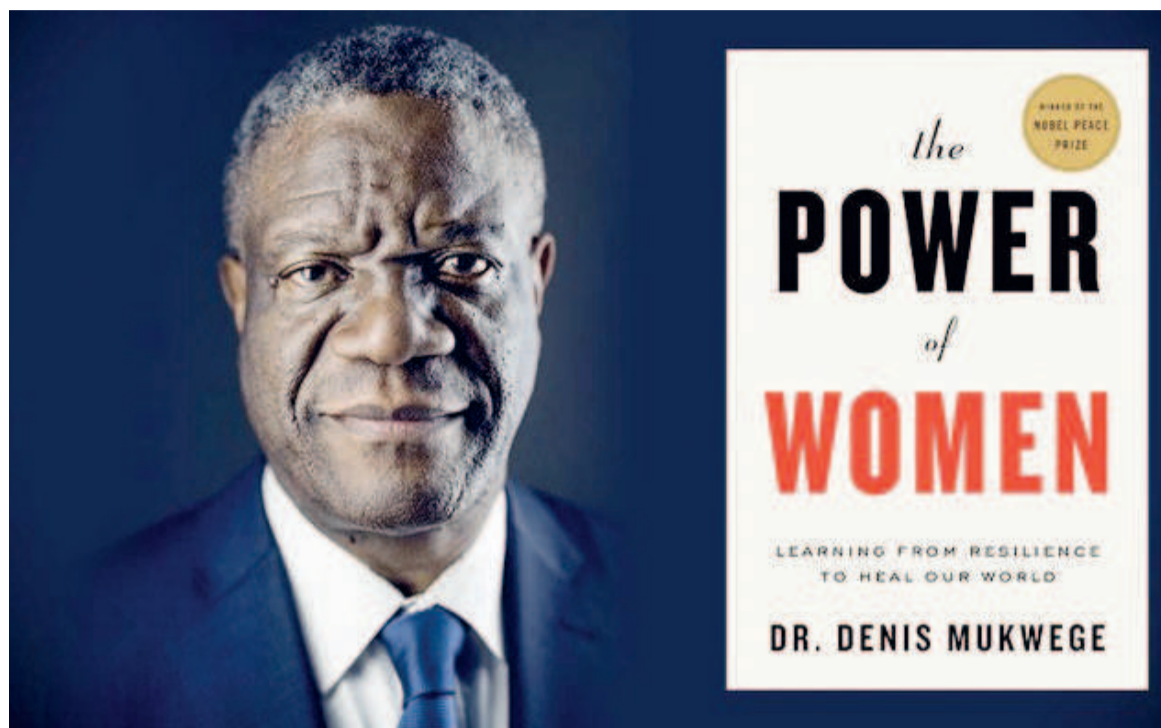
« The Power of Women », le livre du docteur Denis Mukwege, sera publié en 2021

Ce livre inspirant, explique-t-on, est à la fois une autobiographie et un cri de ralliement contre les violences sexuelles en temps de paix et de guerre. Le Dr Mukwege y relate comment il est devenu un militant par accident, mais en est resté un par nécessité, et met en lumière les femmes extraordinaires qui l'ont façonné et inspiré.

Le livre, fait-on savoir, explorera « ce que l'humanité peut apprendre des histoires de femmes qui ont subi des violences sexuelles, comment nous pouvons commencer à prévenir l'indifférence au sein de nos communautés, et le rôle que le leadership mondial peut jouer pour faire avancer les choses. » « C'est une histoire de lutte et de souffrance, mais c'est aussi une histoire d'espoir et de résilience. Le Dr Mukwege a vu des milliers de femmes sur le point de mourir et a entendu leurs histoires déchirantes - mais il les a également vues guérir; acheter des terres, démarrer des entreprises et aider à reconstruire leurs communautés détruites. Grâce à son travail, il a également voyagé à travers le monde, lui faisant prendre conscience des similitudes frappantes entre les expériences de violence des femmes ».

Appel à l'action

Le livre "The Power of women. Learning from resilience to heal our world", indique-t-on, amplifie les histoires de survivantes pour fournir un appel à l'action saisissant



La couverture du livre Crédit Photos: A. Mahmoud

et profondément convaincant qui renforce les messages du mouvement #MeToo. « Le Dr Mukwege explique que la corruption, la cruauté et l'indifférence mondiale ont soutenu deux décennies de conflit dans son pays, mais il soutient tout au long que la crise du viol au Congo est inextricablement liée aux mauvais traitements

infligés aux femmes dans les foyers et dans les rues de toutes les régions du monde ».

En outre, le médecin congolais s'adresse également aux hommes, les encourageant et les guidant à devenir des alliés dans la lutte contre les abus sexuels. Ainsi, par son exemple personnel et ses idées, il espère

inspirer une nouvelle forme de « masculinité positive » - un changement dans le comportement et les attitudes masculines qui aidera à construire des sociétés plus inclusives et plus équilibrées entre les genres. Le Dr Mukwege pense ainsi que d'autres hommes doivent se joindre à la lutte

contre les violences sexuelles.

« Les innombrables femmes avec lesquelles le Dr Mukwege a travaillé appellent leur sauveur. Le Dr Mukwege n'hésite pas à souligner, cependant, qu'eux-mêmes, les femmes, sont les héroïnes de cette histoire », fait-on savoir.

Le Dr Denis Mukwege est né en République démocratique du Congo en 1955. Sa vie, rappelle-t-on, a été marquée par les transformations et les tragédies de son pays d'origine. Désormais chirurgien de renom, il est reconnu comme le plus grand expert mondial dans le traitement des victimes de viol, et son approche holistique de la guérison a inspiré d'autres initiatives à travers le monde. En 2014, il a été invité à la Maison-Blanche par Barack Obama. En Europe, il a reçu le prix Sakharov des droits de l'homme. En novembre 2018, il a reçu le prix Nobel de la paix avec Nadia Murad, militante des droits humains yézidie et survivante des violences sexuelles.

Patrick Ndongidi

KINSHASA

Des experts du ministère de Personnes vivant avec handicap affectés à la surveillance de l'examen d'Etat

Ils ont comme mission de s'assurer que les enfants aveugles, sourds muets et autres vivant avec handicap passent les examens d'Etat selon les normes internationales.

Des experts du ministère en charge des Personnes vivant avec handicap ont été affectés, au courant de la semaine, dans les centres de passation des épreuves de l'examen d'Etat, qui débutent le 7 septembre 2020 et s'achèvent le 10 du même mois.

La ministre en charge des Personnes vivant avec handicap et autres personnes vulnérables, Irène Essambo Diata, abordée par radiokapi.net, a indiqué que ces équipes ont comme mission de s'assurer que les enfants aveugles, sourds muets et autres vivant avec handicap passent les examens d'Etats selon les normes internationales.

Faisant le bilan d'une année d'existence de ce ministère, la ministre Esambo, qui a relevé les nombreux défis et obstacles rencontrés, a reconnu que ce ministère, qui est une branche de celui des Affaires sociales, a maintenant un contenu concret. Il s'agit notamment de faire, a-t-elle affirmé, que les personnes pour lesquelles ce ministère a été créé ne soient pas considérées comme une éternelle charge pour l'Etat, en essayant de capitaliser les capacités qui sont en elles, pour que l'Etat puisse également les utiliser comme d'autres personnes dans la société.

Lucien Dianzenza

VISITEZ LE MUSEE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO ARTS ET EXPRESSIONS

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE







L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville République du Congo.

SANTÉ

Moderniser la médecine traditionnelle pour l'intégrer dans les formations sanitaires

A côté de la médecine moderne, il est nécessaire de poursuivre la modernisation de la médecine traditionnelle, deuxième recours des populations dans le rétablissement de leur état de santé, estime la ministre en charge du secteur, Jacqueline Lydia Mikolo.

« Dans une parfaite complémentarité une intégration intelligente, la médecine traditionnelle reste un recours incontournable pourvu qu'on la renforce, qu'on la modernise et que l'on corrige les quelques faiblesses constatées dans les domaines de l'innocuité, de la conservation, de la maîtrise des posologies et de l'identification des effets secondaires », a-t-elle indiqué, dans la déclaration du gouvernement sur la journée mondiale de la médecine traditionnelle.

« Les progrès accomplis au cours des vingt dernières années », est le thème retenu pour la célébration en différé de cette journée dont la date était prévue le 31 août. A travers ce thème, il est question

pour chaque pays de faire le bilan des acquis dans l'offre des soins préventifs et curatifs dans le domaine de la médecine traditionnelle à l'heure où la médecine moderne est mise à rude épreuve par la pandémie de covid-19. A cela s'ajoutent l'éclosion et la résurgence des pathologies à virus émergents et réémergents.

Selon la ministre, le Congo accorde une bonne place importante à la médecine traditionnelle, car en l'an 2000 le pays a adopté une législation visant à réglementer le secteur pour éviter la confusion avec les pratiques déviantes comme le charlatanisme et de mieux piloter l'offre des soins de cette médecine. En 2006, une politique nationale de médecine



La ministre en charge de la Santé délivrant le message du gouvernement traditionnelle a été définie en dehors du code de déontologie des tradi-praticiens. Une organisation associative des acteurs de la médecine traditionnelle a été créée par la

suite et les représentants sont impliqués régulièrement dans l'élaboration des plans et programmes de santé.

Dans le cadre de la riposte à la covid-19, la place de la médecine traditionnelle n'a pas été ignorée dans le pays, la commission laboratoire recherche du comité technique de riposte a réceptionné plusieurs préparations à base des plantes et qui après analyse préliminaires ont été qualifiées prometteuses et porteuses des vertus thérapeutiques. Il faut réaliser d'autres phases de recherche pour leur certification. « Cela témoigne de la volonté, au plus niveau de l'Etat de valoriser la médecine traditionnelle », a conclu Jacqueline Lydia Mikolo.

Rominique Makaya

FORMATION

Environ 20% de Congolais en marge de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle

Des efforts doivent être multipliés de sorte que les enjeux nationaux de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle soient au cœur d'une nouvelle vision qui puisse assurer l'apprentissage tout au long de la vie, a indiqué le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Anatole Collinet Makosso.

L'humanité célèbre la Journée internationale de l'alphabétisation le 8 septembre de chaque année. « Enseignement et apprentissage de l'alphabétisation en période de crise : le rôle des éducateurs et l'évolution des pédagogies », est le thème retenu au plan mondial. Au plan national le thème est contextualisé : « L'ingénierie de l'alphabétisation : un atout majeur d'éducation en situation d'urgence ». Dans la déclaration du gouvernement, à cette occasion, le ministre Anatole Collinet Makosso a souligné sont consentis pour permettre au plus grand nombre d'être alphabétisés. Il a, par ailleurs, reconnu que le pari n'est pas encore gagné. « Plusieurs franges des populations au niveau planétaire qui n'ont pas encore échappé aux fléau toujours décriés notamment l'analphabétisme, l'illettrisme et la déscolarisation », a-t-il déclaré.

Au cours de l'année 2020, plusieurs actions ont été menées par le département



Le ministre en charge de l'Alphabétisation délivrant le message du gouvernement

ministériel afin d'ouvrir les portes de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle au plus grand nombre, car il s'agit d'un droit dont nul ne doit être privé. Il s'agit, entre autres, de la formulation d'une contribution pour la promotion des langues maternelles dans la formation, la rédaction des cahiers d'activité et des fascicules des apprenants des structures d'éducation non formelle, en prenant

en compte les enfants vivant avec handicap. Les inscriptions des candidats libres, aux différents examens d'Etat, le renforcement des capacités des animateurs des centres d'éducation non formelle dans le contexte d'état d'urgence sanitaire dû à la pandémie de Covid-19 allongent la liste des activités réalisées.

Selon le ministre Anatole Collinet Makosso, l'ingénierie de l'alphabétisation et de

l'éducation non formelle s'est affirmée comme méthode alternative et innovante dans la continuité pédagogique tout en assurant un soutien au système éducatif formel. C'est d'ailleurs dans le cadre de l'éducation non formelle que le concept « Ecole à domicile » a permis de réaliser les examens d'Etat au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Sur l'ensemble du territoire national, les centres de rescolarisation et d'alphabétisation, les écoles ORA et autres structures d'éducation non formelle ouvriront leurs portes le 19 octobre prochain. « Tout cela pour garantir à toutes les femmes et à tous les hommes de notre pays, jeunes et adultes, dans une perspective durable et la résilience d'une éducation de qualité tout au long de la vie ainsi que le recommande l'Objectif n°4 du développement durable des Nations unies », a indiqué le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation.

R.M.

RCA

Michel Djotodia de retour à Bangui

L'ancien président centrafricain Michel Djotodia, exilé au Bénin depuis 2014, est rentré « définitivement » au bercail le 5 septembre.

L'ex-homme fort de la RCA (71 ans), défait du pouvoir, est accompagné de son fidèle homme de confiance, l'influent homme de média, Oumar Thomson Belem. En sa qualité d'ambassadeur de la Paix, Michel Djotodia avait déjà séjourné à Bangui le 10 janvier dernier, dans le cadre d'un dialogue politique inclusif, engagé par le chef de l'Etat Faustin Archange Touadéra.

Michel Djotodia aura des entretiens avec le président de la République, puis d'autres personnalités politiques telles que le président de l'Assemblée nationale, les anciens présidents, les ex-Premiers ministres et les ambassadeurs.

Concernant une éventuelle candidature à la présidentielle de décembre, il dit vouloir « aviser le moment venu », mais que « rien ne l'empêche d'être candidat ». « Ce qui est essentiel pour moi, c'est la paix. Je suis venu d'abord pour aider par tous les moyens les autorités, la communauté internationale, à consolider la paix en République centrafricaine », a-t-il expliqué.

Yvette Reine Nzaba

INDÉPENDANCE DE LA RCA

L'AEEECAC appelle à l'unité

L'Association des élèves et étudiants centrafricains (AEEECAC) vivant au Congo a organisé, dimanche à Brazzaville, une conférence débat pour faire le bilan des soixante ans de l'indépendance de leur pays.

Les échanges ont été menés autour du thème : Bilan des soixante ans de l'indépendance de la République centrafricaine, subdivisé par des sous-thèmes axés sur le bilan dans les domaines : politique, économique, éducatif et sociologique.

Des discours ont été prononcés tour à tour par le président du Comité Ad hoc de l'AEEECAC, Xavier Gbomande, dimanche, puis par le représentant du Comité des sages du bureau des réfugiés centrafricains, Ambroise Koyangbo Kayace, et enfin par le président de la communauté centrafricaine, William Rock Marcel Modoue.

« Bien que notre pays dispose des atouts pour son développement, beaucoup reste encore à faire. Le bilan des soixante ans de l'indépendance de notre pays reste mitigé », ont relevé les orateurs dans leur exposé.

Tous ont reconnu que la RCA d'avant la fin des années 1990 « avait des indices de développement remarquable dans tous les domaines. Mais le vent de la démocratie, soufflé après la conférence de Baule, restera pour elle une période de recul. Cela ressemble à un éternel recommencement. Alors, devant ces énormes défis, les jeunes ne



Les membres de l'AEEECAC/DR débat sur d'autres domaines.

doivent pas baisser les bras. »

« Pour affronter ces aléas, nous devons nous unir d'abord comme le dit notre devise si nous voulons reconquérir notre dignité. Tout commence par la paix, car sans elle, rien ne peut se faire », ont indiqué les conférenciers.

Le représentant du Comité des sages a exhorté les participants « à ne pas baisser les bras ». Reprenant des refrains de l'hymne national centrafricain, il a déclaré

que « la RCA est brimée par tous. Alors, nous devons briser cette tyrannie en continuant la lutte sur tous les plans ».

A l'issue des échanges, le président de la communauté centrafricaine a remercié le président de l'AEEECAC pour avoir organisé ce genre de rencontre, afin de permettre aux centrafricains de se familiariser entre eux et d'échanger sur les problèmes qui minent leur pays. Les participants souhaitent multiplier des rencontres pour élargir le

Les supports des travaux seront transmis à l'ambassade de la République centrafricaine, sous forme de mémorandum.

Rappelons que la République centrafricaine (RCA) a célébré, le 13 août, le 60e anniversaire de son Indépendance, placée sous le signe de l'espoir, de la réconciliation et de la reconstruction. Dans son discours à la nation, le président

Faustin Archange Touadéra, a déclaré que « le peuple centrafricain peut être fier et espérer en un avenir radieux », évoquant les avancées réalisées au niveau des libertés et de l'Indépendance de la justice.

La commémoration de ce 60e anniversaire intervient à un moment crucial marqué par le processus électoral. Occasion pour le président Touadéra de lancer un appel au sens patriotique du peuple centrafricain tout en rassurant que « pour assurer un processus électoral transparent, crédible, inclusif et apaisé, nous veillons, en notre qualité de garant des institutions de la République, à éviter toute violence ou manipulation politicienne qui pourrait mettre en péril le processus électoral en cours et entraîner le pays dans le chaos ».

Soixante ans d'indépendance n'ont guère permis à la République centrafricaine d'atteindre le niveau de développement espéré. Elle demeure, en effet, un des pays les plus pauvres de la planète dévasté par des tensions politico-militaires récurrentes, en dépit de ses énormes potentialités en ressources naturelles et de sa population jeune.

Yvette Reine Nzaba

CRISE LIBYENNE

Le Maroc accueille des discussions entre les parties rivales

Des représentants du gouvernement de Tripoli et du parlement de Tobrouk vont se réunir cette semaine au Maroc pour discuter des différents aspects du dossier libyen.

La rencontre entre les rivaux libyens a pour but d'essayer de consolider le cessez-le-feu annoncé la semaine dernière, de relancer le processus politique, et de mettre fin au conflit qui dure depuis dix ans.

Pour les deux parties en conflit, ces réunions « permettront de décongeler les relations rompues » depuis plus de quinze mois, en raison de l'offensive menée par le maréchal Khalifa Haftar pour contrôler Tripoli la capitale.

Selon des sources des deux camps, ces discussions, qui vont s'étendre sur plusieurs jours, visent à surmonter les difficultés et à s'entendre sur certains détails de l'initiative du chef de Parlement de l'Est, Aguila Saleh. Elles visent aussi à s'entendre sur « le partage du pouvoir et des revenus pétroliers ». « Des réunions sont actuellement en cours, au Maroc, entre les représentants du gouvernement libyen et du Parlement de Tobrouk, pour discuter des questions liées à la crise libyenne », a déclaré un responsable libyen.

Il a déclaré que le Maroc accueillera ultérieurement une réunion entre le président du Haut Conseil d'Etat libyen, Khaled Mechri, et le président

du Parlement de Tobrouk, Aguila Saleh. Le premier avait évoqué, vendredi, des rencontres informelles au Maroc entre le Haut Conseil d'Etat et le Parlement de Tobrouk, selon un communiqué de son bureau de presse. Mechri et Saleh s'étaient rendus à Rabat en juillet, où ils ont eu des entretiens séparés avec des responsables marocains.

Un porte-parole du Parlement de Tobrouk a déclaré que la réunion prévue à Rabat vise à reprendre les pourparlers entre les rivaux libyens pour parvenir à un règlement politique en Libye.

La représentante spéciale par intérim de l'ONU en Libye, Stéphanie Williams, vient d'effectuer une tournée à Rabat, au Caire et à Tunis, pour préparer la reprise du dialogue avec les pays voisins. A la fin de chaque étape, elle a appelé au retour à la table de négociations.

Des efforts diplomatiques ont été entrepris ces dernières semaines pour parvenir à une solution au conflit libyen, suite aux victoires remportées par l'armée libyenne contre les milices du maréchal Khalifa Haftar.

Y.R.Nz.

CÔTE D'IVOIRE

Emmanuel Macron et Alassane Ouattara sur la même longueur d'onde

Les présidents français et ivoirien ont déjeuné, comme prévu, le 4 septembre à l'Élysée. Parmi les thèmes abordés, l'élection présidentielle d'octobre en Côte d'Ivoire.

Emmanuel Macron et Alassane Ouattara ont fait part de leurs « convergences de vues » sur la situation en Côte d'Ivoire. « J'ai eu un excellent déjeuner de travail avec mon ami, le président Macron. Nous nous sommes réjouis de nos convergences de vues sur la situation économique et politique en Côte d'Ivoire, notamment l'élection présidentielle du 31 octobre 2020, dans un climat de paix », a déclaré le président ivoirien à sa sortie du tête-à-tête avec son homologue français. Alassane Ouattara est candidat à sa propre succession pour le premier mandat présidentiel de la troisième République en Côte d'Ivoire. Il expliquait récemment les raisons de sa candidature par ces mots : « Cette décision représente pour moi un vrai sacrifice et je l'assume pleinement par amour pour mon pays. Par cette décision, je veux aussi prendre le temps d'achever la préparation de la relève ».

Le président ivoirien aurait dû reconsidérer sa position de ne pas briguer un nouveau mandat et se résoudre à faire acte de candidature notamment à cause du décès de son dauphin dési-

gné, Amadou Gon Coulibaly, d'un malaise cardiaque le 8 juillet 2020, alors que ce dernier avait déjà été investi le 12 mars par son parti le RHD. Alassane Ouattara, 78 ans, a été élu en 2010, puis réélu en 2015. Il avait justifié sa décision de briguer un nouveau mandat présidentiel dans un « souci de préserver la paix, la cohésion sociale ».

La campagne officielle pour la présidentielle du 31 octobre 2020 commence le 15 octobre 2020. Mais la nouvelle candidature d'Alassane Ouattara est contestée par certains opposants et une partie de la société civile à travers des manifestations dans certaines villes ivoiriennes et à Paris. La Côte d'Ivoire a déjà enregistré 45 candidats, entre autres : Alassane Ouattara (RDDP); Henri Konan Bédié (PDCI RDA); Pascal Affi N'Guessan (FPI) Guillaume Soro (GPS); Laurent Gbagbo; Albert Mabri Toikeusse (UDPCI); Mamadou Koulibaly (Lider) et Marcel Amon Tanoh (sans étiquette).

Le Conseil constitutionnel a jusqu'au 15 septembre pour valider ou invalider les candidatures réceptionnées par la CEI.

Noël Ndong

COMMUNE DE BRAZZAVILLE

L'Île-Mbamou dans la précarité

Dépourvu d'un centre de santé intégré, d'un système d'adduction d'eau potable et d'un marché domanial, ainsi que de bien d'autres services sociaux de base, le district de l'Île-Mbamou se trouve dans un état déplorable. Sa situation a été présentée au président du Conseil départemental et municipal de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba, le 5 septembre dernier, par le sous-préfet, Noël Ngatsono.

Rattachée à la capitale congolaise, la sous-préfecture de l'Île-Mbamou a été créée en 2011. Elle compte une population de 15235 habitants et dispose d'une superficie de 384km². Selon le sous-préfet, l'Île-Mbamou demeure enclavée depuis sa création. Elle manque même le minimum. Chef-lieu du district, la localité de Lissanga et les 19 autres villages, constituant cette entité administrative, n'ont aucune infrastructure publique moderne. Le district manque un marché domanial digne. Le sous-préfet squatte une maison privée inachevée ; le bâtiment du collège se trouve dans un état de délabrement. « Le district de l'Île-Mbamou, dont j'ai la charge d'administrer, n'est pas électrifié. Il manque d'eau potable et des structures étatiques. La localité est confrontée aux problèmes d'inondations, d'érosions fluviales et est dépourvue des agents civils et militaires », a déclaré Noël Ngatsono, estimant que l'île a été abandonnée.



Une habitation au marché de Lissanga/Photo Adiac

On constate également à Lissanga un déficit d'enseignants dans les établissements scolaires, une absence de structure sanitaire où la population peut recevoir des soins.

« Ici à l'Île-Mbamou, nous n'avons pas de centre de santé dans lequel on peut nous administrer des premiers soins de qualité. Lorsque nous avons des cas de force majeure, nous allons à Brazzaville ou à Kinshasa, en République démocratique du Congo(RDC). Le plus sou-

vent les patients décèdent avant d'arriver à destination. Nous vivons avec la peur au ventre », a lancé un chef de quartier de Lissanga.

Premier maire de Brazzaville a foulé le sol de l'Île-Mbamou, Dieudonné Bantsimba a signifié que cette entité administrative n'était pas abandonnée, car elle bénéficiera des actions prévues dans le cadre du programme du conseil départemental et municipal de Brazzaville.

Il s'agit en effet de l'éclairage public, de la construction des

forages d'eau potable, la réhabilitation ou la construction des infrastructures scolaires et sanitaires. « Nous voulons faire de l'Île Mbamou le grenier de notre département à travers le programme de l'agriculture urbaine », a déclaré le maire de Brazzaville, soulignant le potentiel agricole et halieutique de l'Île Mbamou.

Concernant le problème lié à l'invasion des ressortissants de la RDC, à l'insuffisance des effectifs et l'équipement des agents de la Force publique af-

fectés à l'île pour la sécurisation de la population, Dieudonné Bantsimba entend transmettre ces doléances aux autorités compétentes. « Notre présence ici s'inscrit dans le cadre du premier contact avec vous. L'Etat ne vous a pas abandonnés. Nous avons recueilli vos doléances et nous allons étudier les possibilités d'apporter des solutions, palier par palier, en tenant compte des moyens à notre disposition. Pour des situations qui ne sont pas de notre compétence, nous prenons l'engagement de les transmettre au gouvernement aux fins d'apporter des réponses idoines », a-t-il renchéri.

Le maire de Brazzaville a, par ailleurs, invité les chefs de village, les conseillers locaux et les habitants de l'île à participer dans l'amélioration de l'environnement et la gestion de l'entité administrative à travers des actions communautaires et de la proposition en direction du sous-préfet.

Firmin Oyé

PRÉSIDENTIELLE 2021

Le Paradis rejette la loi modifiant certaines dispositions de la loi électorale

Dans une interview accordée au « Dépêches de Brazzaville », le 3 septembre, le président du Parti africain pour un développement intégral et solidaire (Paradis), Anatole Libongo Ngoka, a rejeté la loi portant le vote par anticipation de la Force publique.

« Le Paradis ne s'accorde pas avec cette loi parce qu'elle ne se justifie pas du tout. Depuis 1992, il y a des élections dans notre pays et la Force publique a toujours voté avec tout le monde. A ma connaissance, il n'y a jamais eu de problèmes... Ce que nous voyons, c'est qu'il y a des problèmes de maîtrise du fichier électoral », a déclaré le président du Paradis.

Pour ce dernier, faire un fichier parallèle des agents de la Force publique relève plus d'un contrôle de celle-ci à des fins tout à fait particulier, c'est ce qui est condamné par la Constitution. « Qui va maîtriser et contrôler le fichier des agents de la Force publique », s'est-il interrogé. A toutes ces méfiances exprimées non seulement par l'opposition mais aussi par certains parlementaires lors de l'adoption de ce projet de loi le 13 août dernier au Parlement, le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, rappelait à l'ensemble de la classe politique de ne pas s'inquiéter de cette nouvelle disposition pour bon nombre de raisons. C'est pour assurer au mieux la sécurité des électeurs, des populations ainsi que de tout le processus électoral, disait-il. « Il n'y a pas d'arrière-pensées à ce niveau-là. Nous ne voulons plus vivre ce que nous avons connu à Pointe-Noire, Brazzaville, Kéllé et Livanga », soulignait le ministre avant de rappeler que le vote des militaires ne se fera pas dans les casernes.

« La CENI et le ministère détermineront les bureaux qui seront consacrés au vote de la Force publique, cela peut être dans les ar-



Anatole Libongo Ngoka

rondissements. Au niveau des villes, on déterminera les lieux. Les bureaux de vote seront composés comme d'ordinaire. Il n'y aura aucun militaire comme président de bureau de vote et tout sera paritaire. S'il y a vingt représentants de la majorité, il y en aura également autant pour l'opposition que pour le centre », rassurait le ministre Raymond Zéphirin Mboulou.

Revenant à l'élection de 2016, Anatole Libongo Ngoka a regretté le fait qu'après l'échec de l'opposition il n'y avait pas eu une rencontre de ses acteurs pour faire une évaluation de ce scrutin. « Chacun est allé dans sa direction. Et si on doit repartir ensemble, il faut quand même faire le point de cette élection, regarder ce qui n'a pas marché et bâtir comment aborder 2021 », a-t-il conclu.

Jean Jacques Koubemba

DIASPORA

L'Association des élus Franco-congolais se mobilise pour constituer une plateforme

Une assemblée constitutive, en mode distanciel, s'est tenue en visioconférence entre Albert Bïossi, Gaston Nitou-Samba, Laurent Boula, Christian Milebe Vaz, Brian Pandzou et Gabriel Ngoma.

Le 5 septembre, les élus Franco-congolais de la région parisienne ont concrétisé l'idée émise précédemment de s'organiser. Leur attachement au pays d'origine, le Congo, et leur situation au centre de gestion, en amont de projets multiples de coopération décentralisées les a incités à constituer une plateforme de mutualisation de leurs efforts.

Ensemble, ils conduiront un travail d'expertise approfondie qui permettra de délivrer des conseils à la fois en France et dans leur pays d'origine. L'Association des élus Franco-Congolais(AEFC) a pour objectif de favoriser les échanges culturels entre les villes dans lesquelles les membres sont élus et le Congo.

Après l'approbation des documents de base, sigle, statuts et règlement intérieur, les élus Franco-Congolais se donnent un délai de 15 jours avant le dépôt en préfecture. Ainsi, une réunion en présentiel est d'ores



Albert Bïossi, élu Franco-congolais, un des initiateurs de l'AEFC

et déjà prévue pour le 19 septembre 2020 à 15h.

Au cours de cette réunion, seront validées: la gouvernance de l'association (président: vice-président etc.); la domiciliation de l'association; la mise en place de différentes commissions et la feuille de route définitive de l'association.

En respect de la charte de « l'élu local 2020-2026 en France

», les Franco-congolais exerceront leurs fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans l'exercice de leurs mandats, les élus locaux poursuivront le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui leur soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Ils auront également en mémoire l'engagement à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à leur disposition pour l'exercice de leur mandat ou de leurs fonctions à d'autres fins.

Marie Alfred Ngoma

COVID-19

Isidore Mvouba souligne des irrégularités dans la désinfection des marchés domaniaux

Le président de l'Assemblée nationale a attiré, le 5 septembre, l'attention des décideurs sur le fait que l'action de désinfection des marchés domaniaux accusait quelques irrégularités.

Le Parlement a autorisé, le 5 septembre, la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, pour la huitième fois consécutive.

Présidant les travaux de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée nationale, le président de cette institution a indiqué que, malgré le fait que le Congo soit sur le bon chemin pour l'éradication de la Covid-19, quelques efforts restent encore à fournir.

« Nous tenons à souligner que les marchés domaniaux sont des gîtes par excellence des microbes et autres virus », a rappelé Isidore Mvouba.

En effet, le gouvernement a réservé les journées de mercredi, vendredi et dimanche à la désinfection des marchés publics. Des actions qui se font

de plus en plus rares dans les marchés de Brazzaville.

Le président de la chambre basse du Parlement s'est également fait porte-parole de certains Brazzavillois et Ponténégrins qui veulent voir le couvre-feu être repoussé de quelques heures.

« Nous n'osons évoquer l'heure du début du couvre-feu dans les deux grandes villes, que la majorité des Congolaises et Congolais aimerait voir repousser d'une heure, soit de 21 heures à 5 heures du matin », a-t-il déclaré.

Il a également salué les conclusions de la dernière réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus, qui suscitent, selon lui, un brin d'espoir avec l'annonce, entre autres, de la décroissance du nombre des cas positifs et



Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba DR

la réouverture très prochaine des établissements scolaires.

D'après lui, le Congo compte au 2 septembre, 4 856 cas confirmés, 3 882 cas guéris, 82 décès, soit un taux de létalité de 1,7%.

« Notre situation épidémiologique s'est améliorée. Le Gouvernement, il faut le dire et le souligner, marque des points. (...), les résultats obtenus sont la preuve

que nous avons à persévérer dans l'effort, même si des gémissements sont entendus par-ci, par-là, pour l'indemnisation des entreprises privées, petites et moyennes, qui sont à l'arrêt », a poursuivi le président de l'Assemblée nationale.

Il s'est, par ailleurs, félicité du fait que la France n'a pas classé le Congo parmi les pays à haute circulation du virus.

En effet, selon les autorités françaises, les voyageurs embarquant en République du Congo sont désormais exemptés de la présentation d'un test Covid-19 négatif à leur entrée dans l'hexagone.

En dépit du fait que l'analyse de ce tableau présente une tendance baissière, il a invité les députés à ne pas à baisser la garde, d'autant plus que le virus est toujours en action. Etant donné que l'humanité ne dispose pas encore de vaccin et de médicament, la prévention demeure actuellement la seule solution.

« Je voudrais donc, avec force, demander à nouveau aux Congolaises et Congolais de ne pas se relâcher quant à l'application des mesures barrières. Nous devons tous, chacun en ce qui nous concerne, apprendre à vivre avec le virus, car au fil des jours et des mois, la pandémie à Covid-19, dans sa folle cinétique, a plongé dans les profondeurs abyssales tous les pays du monde », a conclu Isidore Mvouba.

Parfait Wilfried Douniama

SECTEUR INFORMEL

Structurer pour mieux assister

La directrice générale du secteur informel, Ida Marie Laffeur Massamba, entend poursuivre l'organisation des acteurs du secteur informel par secteurs d'activités et arrondissement, en vue de mieux orienter l'accompagnement.

Nommée lors du conseil des ministres du 20 août dernier, la directrice de cette nouvelle entité administrative a été installée à son nouveau poste par la ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat, Yvonne Adélaïde Mougany, le 4 septembre à Brazzaville.

« La direction générale du secteur informel est l'organe technique qui accompagne le ministère des PME dans l'exercice de ses attributions en matière de gestion du secteur informel. Dans cette perspective, plusieurs missions sont assignées à ma direction générale pour atteindre l'objectif escompté », a déclaré la nouvelle directrice du secteur informel avant de relever qu'il s'agit, en effet, d'achever le travail déjà amorcé par le ministère de tutelle dont la structuration du secteur en sa charge. Le travail a été arrêté faute de moyen financier.

Elle envisage également, de concert avec son équipe, de



Des activités du secteur informel

concevoir et appliquer les politiques, stratégies et mesures incitatives au passage de l'informel au formel, participer à l'élaboration de la législation de la réglementation visant à développer ledit secteur, participer aux travaux des organismes sous-régionaux, internationaux et nationaux en vue de procéder à la prospection et la mise en œuvre de l'assistance technique en faveur de nos acteurs. « Le travail qui nous attend est

colossal, c'est une lourde responsabilité », a-t-elle reconnu.

Qualifiant ce secteur d'une importance capitale, la ministre des PME qui insiste sur le travail en équipe a invité la directrice générale de ce secteur à cerner son secteur, pont de l'économie nationale dont la cartographie a démontré son potentiel de créateur d'emploi et d'amortisseur social. « Aller plus loin, en mettant en place ce que nous avons

arrêté, à savoir l'élaboration d'un programme national d'appui au secteur informel. »

Rappelons que c'est en 2018 que la cartographie du secteur informel au Congo a été réalisée. Les départements concernés étaient ceux de Brazzaville, Pointe-Noire, la Cuvette, du Niari, la Bouenza et la Sangha. Cette étude a montré que ce secteur comptait 40206 unités économiques dont 60, 30% d'entreprises indi-

viduelles et 38,56% d'établissements. La majorité est concentrée dans les deux grandes villes du pays.

Les porteurs de projets seront accompagnés

Tel est, entre autres, l'objectif que s'est fixé le nouveau directeur général de l'Agence des très petites, petites et moyennes entreprises, Lin Cloud Kialoungou, également nommé en conseil des ministres du 20 Août dernier.

Pour ce dernier, sa nomination est l'aboutissement d'un processus amorcé il y a quelques temps. Celui-ci consistait d'après lui, à réformer l'agence avec des missions plus élargies.

« Nous allons nous focaliser sur le soutien et l'accompagnement aux porteurs de projets, créateurs d'entreprises. Nous allons aussi contribuer à la formation des acteurs. Ce travail sera exécuté en parfaite harmonie avec l'ensemble des cabinets conseils », a confié le nouveau directeur général.

Lopelle Mboussa Gassia

DIGITALISATION DES PAIEMENTS

GIMAC promeut la transformation des sociétés sans cash en Afrique Centrale

Sous l'impulsion de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), le Groupement interbancaire monétique de l'Afrique centrale (GIMAC) oeuvre pour un écosystème convergent carte, mobile et transfert d'argent. Son directeur général, Valentin Mbozo'o, évoque les avantages de ce service qui offre aux populations de la zone CEMAC un accès facile aux services financiers, à travers la digitalisation des paiements.

Vous venez, très récemment, de lancer officiellement la commercialisation des offres de services de la monétique intégrale dans la CEMAC. Quel est son intérêt pour les populations de cette communauté ?

Valentin Mbozo'o (V.Mb) : Je vous remercie de me donner l'opportunité d'expliquer ce nouveau concept à vos chers lecteurs. La monétique intégrale permet de fédérer dans un même écosystème les canaux ainsi que les instruments de paiements électroniques à disposition dans la sous-région.

C'est dire que dans la CEMAC le GIMAC a réussi le challenge pour la première fois en Afrique, et si ce n'est dans le monde entier, de faire communiquer les environnements carte bancaire, du mobile money, du mobile banking, ainsi que celui des transferts d'argent.

Cette offre vise à transformer nos sociétés en des sociétés sans cash (cashless society) à travers la digitalisation des paiements. Pour nos populations, c'est un accès facile aux services financiers, doublé d'un décloisonnement des plateformes de paiement, devant entraîner une plus grande utilisation des services numériques de paiement des biens et des services, dont ceux de l'Etat, à l'exemple des impôts et des taxes, les transferts d'argent instantanés des comptes mobiles et bancaires, la réception des transferts internationaux directement dans le compte mobile et bancaire, le retrait sans carte sur les Guichets automatiques de banques (GAB).

Quelle est la différence entre les services d'envoi d'argent par Western Union ou Money gram ?

V.Mb : Nous travaillons déjà à travers notre partenaire TERRAPAY avec Western Union, et allons certainement intégrer d'autres sociétés de transferts d'argent dans les jours qui viennent, à l'exemple de Money gram.

Ce qu'offre de nouveau GIMACPAY, c'est la possibilité de réception de l'argent directement dans les comptes mobiles, service appelé à être étendu au compte bancaire et à la carte prépayée.

Le GIMAC n'est pas en concurrence avec ses sociétés de transferts d'argent mais à travers notre plateforme, nous terminons les transactions de transfert d'argent initiées par celles-ci sur d'autres canaux et instruments de paiement, contribuant ainsi à la digitalisation et à l'interopérabilité de ce type d'opérations pour le bénéfice des populations, habituées à faire la queue devant des guichets afin de retirer les fonds reçus de la diaspora.

Vos services concernent-ils une catégorie de personnes, notamment des affiliés à une quelconque banque de la sous-région où sont-ils ouverts à tous, à l'instar des services qu'offrent les sociétés de téléphonie mobile ?



V.Mb : Les services GIMAC sont distribués par les participants à l'écosystème GIMACPAY. Le GIMAC est un groupement qui comprend d'office l'ensemble des banques, ainsi que des micro-finances à la demande, de la CEMAC, à cela vient de s'ajouter les opérateurs de mobile money appelés demain à devenir des établissements de services de paiement.

Les services de la monétique inté-

grale s'adressent aux clients des participants à l'écosystème monétique intégrale, les porteurs des cartes ou des portefeuilles électroniques, mais également aux usagers ne disposant d'aucun instrument de paiement.

Nous travaillons avec toutes les banques autorisées par la COBAC et par ailleurs membres d'offices du GIMAC

grale s'adressent aux clients des participants à l'écosystème monétique intégrale, les porteurs des cartes ou des portefeuilles électroniques, mais également aux usagers ne disposant d'aucun instrument de paiement.

Qu'en est-il du Congo ?

V.Mb : Au niveau du Congo, les banques BSCA et de UBA offrent déjà le service de retrait sans carte, tandis que l'intégration des opérateurs mobile MTN Congo et Airtel

sur l'ensemble des terminaux de paiement électronique (TPE) du Crédit du Congo (CDCO), il sera étendu à l'ensemble des terminaux des autres banques.

Le GIMAC a bon espoir de rendre opérationnelles dans GIMACPAY, les entités citées supra et en cours d'intégration à compter du 1er octobre 2020.

A l'heure où la cybercriminalité et l'arnaque via les comptes virtuels battent le plein,

quelles garanties de sécurité offrent vos services ?

V.Mb : Le groupement a pris des dispositions pour la sécurité des transactions électroniques, en se certifiant PCI-DSS depuis 2019, gage de la sécurisation et de la protection des données des transactions, et de mise aux normes internationales de la robustesse, de la fiabilité et de l'intégrité des traitements de données de notre infrastructure technique.

Lors des transactions entre participants de l'écosystème GIMACPAY, seules les informations indispensables au bon dénouement des opérations sont échangées entre participants. Par ailleurs, les participants au réseau monétique intégrale sont astreints à des règles de gouvernance des données contraignantes, à toutes fins de protections des porteurs d'instruments de paiement.

En termes de pourcentage, quel est le coût des transactions dans le cadre des transferts vers les pays de la CEMAC et ceux d'autres sous-régions d'Afrique.

V.Mb : Le coût des transferts dans la CEMAC se situe en moyenne autour d'un plafond de 3%, puis dégressif en fonction du montant, contrairement aux coûts des services similaires ailleurs.

Travaillez-vous en synergie avec toutes les banques sous surveillance de la COBAC, ou essentiellement avec celles ayant noué un partenariat avec votre groupe ?

V.Mb : Nous travaillons avec toutes les banques autorisées par la COBAC et par ailleurs membres d'office du GIMAC. Nous travaillons également avec les opérateurs mobile money, les microfinances, les administrations du Trésor et postales des pays de la sous-région. L'écosystème GIMACPAY mis en place par le GIMAC permet également aux fintechs d'offrir des services à valeur ajoutée, à l'exemple du paiement des factures des utilities (électricité, eau, abonnement TV, crédit de communication, etc.).

Quelles différences y a-t-il entre vos services et ceux des banques locales qui oeuvrent également dans le transfert de fonds via le mobile ?

V.Mb : Les Banques, les microfinances et les opérateurs mobiles plutôt nos partenaires en tant que participants au réseau monétique intégrale, offrant au-delà de leurs services propres, les services offerts par GIMACPAY dans le strict cadre de l'interopérabilité des canaux et des instruments de paiement. Nos offres de services viennent enrichir les offres existantes chez chacun des acteurs, permettant ainsi à ses clients d'effectuer des services interopérables.

L'État congolais a initié et encourage les projets de digitalisation à travers différents départements ministériels. Comment s'inscrit donc les services de la monétique intégrale du GIMAC dans ce contexte ?

V.Mb : Le GIMAC a travaillé par le passé avec le ministère de l'Économie numérique dans la mise en place d'un Hub Digital sous la supervision du ministère de l'Économie.

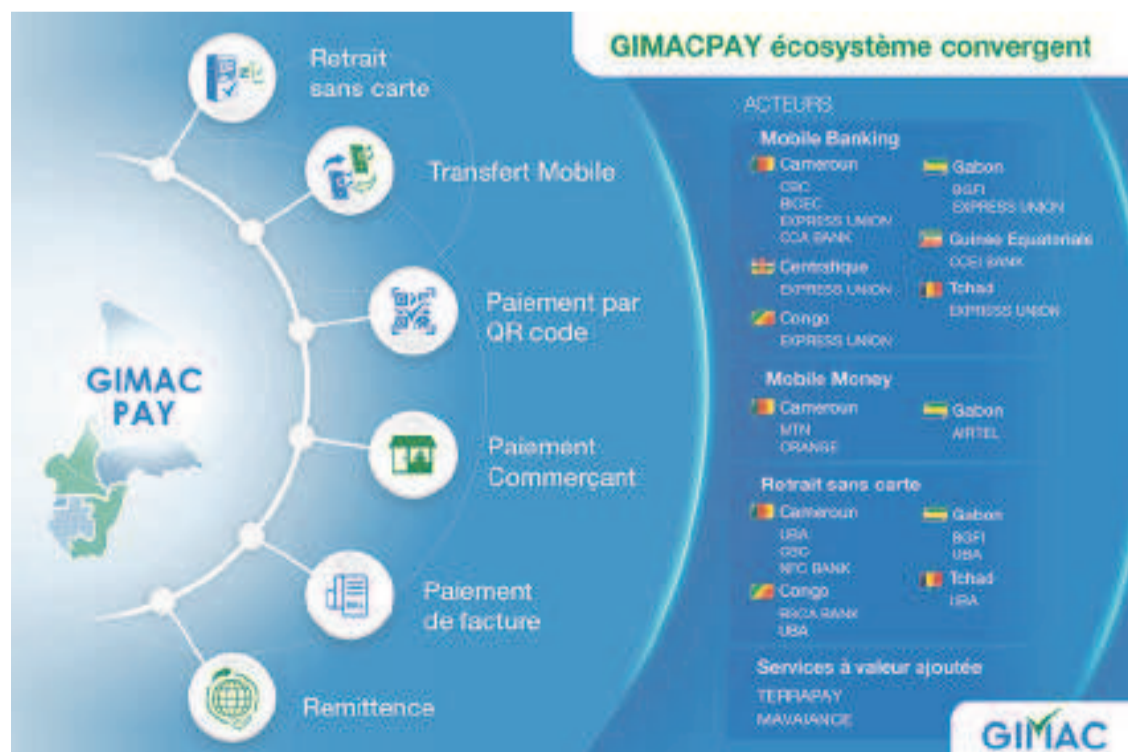
Des contacts ont été établis avec le ministère des Finances en vue de développer des pistes de collaboration dans le cadre de la mise en œuvre des paiements des services de l'État. Avec cette interopérabilité carte, mobile et transfert d'argent, le GIMAC entend renforcer ce partenariat par l'accompagnement de l'administration du trésor du Congo en vue de la sécurisation des encaissements et des dépenses de l'Etat, conformément à la recommandation du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique centrale (de l'UMAC) du 30 avril 2020.

Vos services adhèrent-ils à la politique de bancarisation prônée en zone CEMAC ?

Le GIMAC ayant pour actionnaire majoritaire la Banque centrale, et assurant une mission reconnue d'utilité publique par le Comité ministériel de l'Union monétique de l'Afrique centrale (UMAC), participe abondamment aux actions des pouvoirs publics de la sous-région en matière d'inclusion financière.

Les services mis en œuvre s'inscrivent dans une vision globale de la Banque centrale en matière de système et moyens de paiement, à travers l'instruction N°01/GR/2018 de monsieur le gouverneur de la BEAC, relative à l'étendue de l'interbancaire et de l'interopérabilité dans la CEMAC, dont le GIMAC participe activement à la mise en œuvre.

Et enfin, avec le décloisonnement des systèmes de paiement électronique, et leur densification, l'action du GIMAC participe à une meilleure traçabilité des flux de capitaux, à la politique de réduction du cash dans les circuits financiers, et pour coller à l'actualité brûlante du moment, à la distanciation sociale comme mesure barrière contre le coronavirus.





N'ZELA NA BISO, AVENIR NA BISO
Notre route, notre avenir

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Congolaise des Routes (LCR), vous informe qu'à compter du lundi 21 septembre 2020, nous mettrons en place sur la Route Nationale N° 1 (RN 1), les postes de pesage qui sont des infrastructures routières qui permettent de peser les camions et déterminer le poids total de leurs charges. Placée dans les gares de péages de Lifoula, Ngamanzambala, Moukondo et Mengo, les autres pesages entreront progressivement en service.

Le passage au pesage pour les poids lourds/camions, sera obligatoire à partir de ce lundi 14 septembre 2020, la limitation de charge, également, devra être respecté à compter du lundi 21 septembre de cette année.

Les poids lourds devront nécessairement passer par les postes de pesage et respecter la limite de charge en vigueur dans la zone CEMAC, ci-dessous :

En cas de dépassement, les véhicules en surcharge seront susceptibles d'être verbalisés conformément à l'article 12 et 18.B de la Loi Congolaise n°7-2004 et une fois qu'ils se seront acquitté de l'amende, ils devront soit faire demi-tour avant de rentrer sur la RN1 ou décharger avant de passer le poste de péage.

Cette démarche est nécessaire pour la pérennisation de notre patrimoine routier !

CHARGES LIMITEES POUR VEHICULES ARTICULES

CATEGORIES DE VEHICULES	DESIGNATION DES ESSEUX	CHARGE LIMITE EN KG
	T11S1	PTAC 39 000
		ESSEUX AVANT 13 000
		ESSEUX SIMPLE 13 000
		ESSEUX SIMPLE 13 000
	T11S2	PTAC 47 000
		ESSEUX SIMPLE AVANT 13 000
		ESSEUX SIMPLE 13 000
		TANDEM 21 000
	T11S3	PTAC 43 000
		ESSEUX AVANT 13 000
		ESSEUX SIMPLE 13 000
		TRIDEM 27 000
	T12S1	PTAC 47 000
		ESSEUX SIMPLE AVANT 13 000
		TANDEM 21 000
		ESSEUX SIMPLE 13 000
	T12S2	PTAC 50 000
		ESSEUX AVANT 13 000
		TANDEM 21 000
		TANDEM 21 000
	T12S3	PTAC 50 000
		ESSEUX SIMPLE AVANT 13 000
		TANDEM 21 000
		TRIDEM 27 000
	T12S4	PTAC 50 000
		ESSEUX SIMPLE AVANT 13 000
		TANDEM 21 000
		QUADEM 27 000

CHARGES LIMITEES POUR VEHICULES PORTEURS

CATEGORIES DE VEHICULES	DESIGNATION DES ESSEUX	CHARGE LIMITE EN KG
	P11	PTAC 26 000
		ESSEUX AVANT 13 000
		ESSEUX SIMPLE 13 000
	P12	PTAC 34 000
		ESSEUX SIMPLE AVANT 13 000
		TANDEM 21 000
	P13	PTAC 40 000
		ESSEUX AVANT 13 000
		TRIDEM 27 000
	P22	PTAC 42 000
		TANDEM AVANT 21 000
		TANDEM 21 000
	P23	PTAC 48 000
		TANDEM AVANT 21 000
		TRIDEM 27 000

Nous vous informons également que nous mettrons tout au long de la RN 1, des stations de pesage mobile afin

d'éviter les surcharges entre les différentes gares de péages.

Plus de précision en appelant gratuitement notre centre d'appels le 10 10, informations disponibles également sur notre site internet : www.lacongolaisedesroutes.cg ou sur nos pages Facebook et LinkedIn !

La Congolaise des routes, vous souhaite la bienvenue sur son réseau et une très bonne route !

Beto kenguedila n'zila ya beto samu na mbassi

Préservez notre route, pour protéger notre avenir



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

fondationmarcelgotene@gmail.com
www.fondationgotene.com

TIMBRE ÉLECTRONIQUE

Une taxe de 50 FCFA pour sécuriser les recettes fiscales

La dématérialisation des paiements et le bon suivi des recettes de l'Etat ont conduit à la mise en œuvre par les pouvoirs publics du timbre électronique fiscal, une taxe de 50 FCFA instituée par la loi de finances et déjà active dans le paiement des factures.

Recommandation de la loi de finances 2019, le timbre électronique devra permettre à l'Etat de suivre de manière électronique et continue les taxes qui lui reviennent et augmenter son assiette fiscale : la TVA, le centime additionnel, les taxes audiovisuelles et bien d'autres incluses dans le paiement des factures désormais proposé par mobile money. Depuis le 1er juillet, ce timbre électronique est entré en vigueur et est supporté par l'utilisateur final à chaque paiement des factures, conformément à la loi.

Les factures d'eau, d'électricité, de téléphone, d'abonnement aux chaînes télévisuelles et Internet par voie électronique sont d'ores et déjà épinglés par le projet à ce stade. D'ailleurs, ces entreprises ont jusqu'au 1er octobre pour implémenter définitivement l'opération amorcée déjà par Canal +, Easy Tv, Startimes, La Congolaise des eaux et Energie électrique du Congo, a souligné lundi Atali Mopaya, conseiller à la fiscalité des télécommunications et du contenu numérique au ministère des Finances.

Pour parvenir à un meilleur recentrage du processus, plusieurs réunions ont eu lieu



Le paiement par Mobile money est attendu par l'Etat

depuis l'année dernière avec les entreprises concernées, l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), entendue comme bras technique de l'opération, et la direction générale des Impôts et des domaines (Dgid), principale bénéficiaire de la taxe.

Le 19 juin, lors d'une réunion préparatoire au lancement de l'opération, au siège de l'ARPCE, Marc Sakala, son directeur général, demandait aux Congolais de « privilégier le paiement de leurs factures par mobile money. Ainsi, ils ne seront plus obligés de se déplacer vers des agences. Ces derniers recevront après chaque paiement un message certifié, émis par l'ARPCE qui

confirmera pour l'Etat que vous avez bel et bien payé votre facture ».

Depuis lors, en effet, un message de certification est envoyé à chaque paiement d'une facture par mobile money, à l'instar de celles de Canal + ayant déjà pris l'avantage de justifier un peu plus le processus de la taxe, malgré la grogne des utilisateurs qui rechignent un impôt supplémentaire.

D'autres entreprises, soucieuses de se conformer à la loi, ont déjà emboîté le pas, comme Congo Télécom qui a fait le 7 septembre un communiqué sur l'ajout de 50 FCFA sur ces différentes offres.

Si la redevance instituée dans le secteur de l'économie numérique vise à atteindre à

terme tous les secteurs d'activités, et instaurer une culture du paiement électronique, les entreprises collectrices de l'impôt, citées plus haut, ne sont que le premier volet de la première phase de ce projet. La loi de finances 2020 a, en effet, élargi le champ d'action du timbre électronique.

Les prochains facturiers, a en croire l'ARPCE et le ministère des Finances, seront les quincailleries, les brasseries, les pharmacies, les supermarchés, les hôtels, les agences de voyage, etc. D'ici le mois de novembre, elles vont tous appliquer le timbre électronique le temps que la plateforme s'étende à leurs services.

Un projet phare de la dématérialisation

Le timbre électronique est l'un des projets phares de la dématérialisation. Ce processus de certification électronique permettra de manière globale au ministère des Finances d'élargir non seulement l'assiette fiscale, mais aussi de s'assurer que les paiements des factures soient datés et certifiés. Il devra également renforcer l'amélioration du climat des affaires, faciliter l'inclusion financière, établir en temps réel des activités des opérateurs

économiques quelle que soit leur zone de localisation.

Au regard de son expertise avérée dans le monitoring des flux du trafic des communications électroniques, l'ARPCE a été chargée par le législateur de la mise en œuvre du dispositif électronique qui assure la certification des paiements desdites factures dans le but de garantir une confiance numérique auprès des consommateurs.

Quel est le chiffre espéré par la taxe cette année ? Difficile d'obtenir d'informations exactes pour une période estimée « expérimentale », selon le terme utilisé par Atali Mopaya. Il faudra attendre sans doute l'année prochaine pour évaluer si le timbre électronique a conforté le budget de l'Etat en améliorant le processus de traçabilité.

Si le ministère des Finances est la principale bénéficiaire de l'opération pour le compte de l'Etat, elle doit s'assurer que sa mise en œuvre soit bien comprise par les populations. Une taxe de plus, même légitimée, devrait faire l'objet de pédagogie et de communication appropriée, plus encore à l'heure où la cherté de la vie ne laisse pas de place aux dépenses injustifiées.

Quentin Loubou

FPU-CONGO

Replacer la paix au centre des préoccupations

Le chairman de la Fédération pour la paix universelle (FPU-Congo), Driss Senda, a invité le 5 septembre à Brazzaville, les ambassadeurs de cette ONG dotée d'un statut consultatif spécial dans le conseil économique et social de l'ONU, à replacer la paix au centre de leurs préoccupations.

Le chairman de la FPU-Congo a, dans son discours d'orientation à l'occasion de la conférence mensuelle, rappelé que vouloir de la paix, c'est savoir agir au-delà de la simple justice. « Nous devons devenir ces figures emblématiques et exemplaires de l'histoire de la paix, en notre qualité de messagers de la paix qui sachent maintenir dans une harmonie existentielle, l'homme et la société.

Faisons donc de notre cher beau pays, le Congo, une terre d'opportunités de valeurs de paix », a-t-il exhorté en substance.

Selon lui, parler de la paix demande de l'héroïsme, de l'abnégation, du don de soi, de la culture, afin de maîtriser ses arcanes. « Grâce à votre détermination à porter la paix au cœur de la cité,



nous pourrons construire des autoroutes de la paix, des chemins de paix pour un mieux-être dans nos sociétés », a-t-il soutenu.

Driss Senda a aussi rappelé aux participants que leur ambition doit être la lutte contre une paix illusoire, fondée sur la méfiance et la peur de l'autre qui s'illustre en de nombreuses formes de

violences déchirant actuellement l'humanité. D'après lui, la paix illusoire est, en réalité, une arme fratricide qui détruit le projet même du vivre-ensemble inscrit dans la vocation de la famille humaine, dans une communauté, une nation et entre les nations.

« C'est ce paradoxe qu'il nous faut relever. Para-

Driss Senda posant avec les participants/Adiac doxe qui cherche à garantir la paix sur la base d'une fausse sécurité soutenue par une mentalité de crainte et de méfiance. Construisons donc des pactes de paix qui soient synonymes de l'ordre dans la tranquillité. Si nous voulons de la paix, il nous faut éduquer et formater les esprits à agir pour la

justice », a-t-il conclu.

Se préparer pour la journée internationale de la paix

La FPU se prépare à célébrer le 21 septembre prochain, la Journée internationale de la paix. Un événement que l'antenne nationale du Congo qui sort d'une longue période d'hibernation ne veut pas manquer. Ainsi, la FPU-Congo a déjà programmé deux activités, notamment la messe d'action de grâce pour le repos des âmes des ambassadeurs décédés cette année et la conférence des ambassadeurs du Congo. Les préparatifs de ces deux activités ont été également évoqués au cours de cette rencontre. S'agissant de la conférence des ambassadeurs pour la paix, cinq panels seront retenus pour débattre des questions liées à la paix.

Parfait Wilfried Douniama

INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé, il a été constitué en République du Congo la Succursale de la société WOODSIDE ENERGY (CONGO) LIMITED présentant des caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : WOODSIDE ENERGY (CONGO) LIMITED Succursale ;

Adresse : N° 23 de l'Avenue Docteur Denis LOEMBA, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet : Extraction de pétrole brut, la prospection, la recherche, le développement, l'exploitation et la commercialisation de toutes ressources minérales, en particulier le développement des substances minérales hydrocarbures et gazières, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a. la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements ou fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

Représentant de la succursale : Madame HORNBY Louise
Durée : 02 ans ;

L'acte constitutif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 01 septembre 2020, sous le numéro CG-PNR-01-2020-B-00278 ;

La succursale est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro : CG-PNR-01-2020-B21-00007.

Cabinet d'Avocats GOMES

INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé, il a été constitué une société civile immobilière (SCI) présentant des caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LIFUA ;

Apports : en numéraire ;

Capital social : 1.000.000 francs CFA ;

Siège social : N° 96 Boulevard Charles De Gaulle, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration, la vente, l'entretien et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers que ce soit à usage de bureau commercial ou d'habitation ; l'obtention de toute ouverture de crédit avec ou sans garantie hypothécaire en vue de réaliser l'objet social ou de permettre à la société d'acquiescer toutes les sommes dont elle pourrait être débitrice à quelques titres et pour quelque cause que ce soit ; et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à son objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Administration de la société : Monsieur NIAMBI Emmanuel Moïse Eugène ;

Durée : 99 ans ;

L'acte constitutif a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 2 septembre 2020, sous le numéro CG-PNR-01-2020-B-00280 ;

La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro : CG-PNR-01-2020-B50-00008.

Cabinet d'Avocats GOMES



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente:** Une sélection unique de la **LITTÉRATURE CLASSIQUE** (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations :**
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Guesso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



LITTÉRATURE

« Un auteur, un livre », un rendez-vous dédié à la promotion des écrits et de leurs créateurs

Lancé le 5 septembre dernier, « Un auteur, un livre » est un rendez-vous littéraire initié par les Editions + durant tous les week-end du mois de septembre pour développer le goût de la lecture tout en offrant un espace de visibilité pour les écrivains congolais et ceux d'ailleurs. Les premiers à s'y lancer étaient Rosny Souaga Le Sage et Yaya Onka.

Présentations et dédicaces, rencontres littéraires ou encore festivals sont, entre autres, les activités littéraires mises en arrêt, sur le plan national, à cause de la pandémie de Covid-19. Fortement impactés par cette crise sanitaire, les promoteurs de ce secteur tentent de créer des initiatives pour continuer à survivre. Le programme « Un auteur, un livre » lancé durant tout le mois de septembre par les Editions + s'inscrit dans cette perspective et vise à mettre en avant les auteurs ainsi que leurs œuvres. Par ailleurs, ce projet est aussi une manière de maintenir la flamme de la lecture et de la passion pour le livre auprès du grand public car quoique les activités littéraires soient momentanément interrompues, la lecture reste l'un des loisirs culturels auquel tout



Yaya Onka en pleine lecture de son livre «3Pol'Air»/Adiac

le monde peut continuer à s'adonner.

Le premier à ouvrir le bal de ce rendez-vous le 5 septembre dernier est Rosny Souaga Le Sage avec son roman d'apprentissage aux nombreuses questions et métaphores, « La bavure du destin », publié l'an dernier aux

éditions Continents à Lomé, au Togo. L'œuvre retrace un premier flirt, une première relation sexuelle et là bonjour les déboires et l'amère saveur des regrets tous azimuts : une grossesse non-programmée face à un auteur qui nie en être responsable. Dès lors, la jeune Ovendeh, par les

multiples épreuves à affronter, découvrira que devant certaines situations susceptibles de nuire, il faut savoir se montrer fort mentalement et physiquement.

Le roman de Rosny Souaga, malgré son caractère attendrissant et quelques soucis de logique dans son fond, pose le problème des relations sentimentales en milieu juvénile, avec toutes les conséquences que cela implique. En faisant la lecture de quelques pages du livre, l'auteur a invité les internautes à s'imprégner l'œuvre dans sa profondeur pour une évasion réaliste.

De son côté, le peintre et slameur benino-congolais, Yaya Onka, a fait voyager le public dans une lecture rythmique et soyeuse aux ardeurs d'une berceuse avec son œuvre « 3Pol'Air ». Ce livre qui assure le prolonge-

ment de ses pensées musicales en un recueil de trente-trois poèmes n'est autre qu'un autoportrait de l'artiste où il se décrit lui-même. A en croire l'artiste, ce livre est une manière pour lui d'élargir le champ lexical de son art. Des non-dits de l'album qu'il a voulu traduire dans le livre mais en format slam-poésie. Le vivre-ensemble, l'amour et le partage sont quelques maîtres mots de ce récit. Notons qu'après Rosny Le Sage Souaga et Yaya Onka qui ont ouvert le bal le week-end dernier, les prochains rendez-vous de « Un auteur, un livre » se dérouleront en compagnie de Raymond Loko et Hermann Mizidy, toujours sur la page Facebook des Editions +. Une demi-heure de belle écoute offerte par la lecture d'un ouvrage par son auteur.

Merveille Atipo



S'unir pour réussir

OFFRE D'EMPLOI

Dans le cadre du développement de ses activités, le Programme de Renforcement des Capacités Commerciales et Entrepreneuriales II (PRCCE II) recherche un(e) Assistant (e) Gestionnaire

1. Fonction

Assistant(e) gestionnaire de projet.

2. Lieu d'affectation

Brazzaville

3. Descriptif du poste

- Secrétariat, correspondances, prise de rendez-vous, classement et archivage
- Fonctionnement quotidien du bureau, gestion du planning
- Gestion administrative et financière (caisse, banque), contribution à l'élaboration des budgets et des prévisions budgétaires. Suivi et contrôle des dépenses.
- Organisation des réunions et missions. Rédaction des comptes rendus de réunions. Gestion de bases de données
- Coordination entre l'équipe permanente du projet et l'expertise court terme

4. Profil souhaité

5 ans d'expérience professionnelle dont deux ans minima dans un poste similaire au sein d'un programme de coopération internationale.

5. Durée du poste

Deux ans incluant une période d'essai de trois mois à compter d'octobre 2020.

6. Sélection des candidat(e)s

Seul(e)s les candidat(e)s dont le profil et l'expérience correspondront au profil décrit précédemment seront contacté(e)s en vue d'un entretien.

7. Dossier de candidature

Curriculum vitae de deux pages maxima accompagné d'une lettre de motivation et de deux attestations de références professionnelles d'employeurs précédents.

8. Date limite de dépôts des candidatures

Jeudi 18 septembre à 18 heures (heure de Brazzaville).

9. Envoi des candidatures

Uniquement par email envoyé à l'adresse suivante : mariaferment@agr.com

PROGRAMME DES OBSÈQUES DE PIERRE MAYINGUIDI

La famille Mayinguidi informe les parents, amis et connaissances que le programme des obsèques de Pierre Mayinguidi, ancien surveillant général du CEG Mafoua Virgile, se présente comme suit :

Mercredi 9 septembre 2020

-8h00 : départ pour la morgue municipale du CHU ;

-10h00 : levée de corps et départ pour le cimetière familial au village Kélékélé ;

-12h00 : recueillement et office religieux ;

-14h00 : inhumation ;

-15h00 : fin de cérémonie et retour à Brazzaville.



NÉCROLOGIE

Jean Bruno Ndokagna, agent des Dépêches de Brazzaville, Charles Ambeto, (Virginie, Gisèle, Norland, Justine, Dan, Jurice, Merlin Ambeto et Koumou Jackson) Iboko ont la profonde douleur de vous annoncer le décès en France, le 25 août 2020, de leur grand-frère, oncle et père, Norbert Iboko, ancien préfet et député d'Owando. La veillée mortuaire se tient au n°84 bis, rue Kouyous à Poto-Poto. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Union européenne - République du Congo
Engagés pour la compétitivité des entreprises congolaises !
Programme de Renforcement des Capacités Commerciales et Entrepreneuriales II



ADIAC NEWSLETTER

L'information du Congo
et de sa région en **UN CLIC !**

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter
et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité



**ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT**



SCANNEZ
LE QR CODE

www.adiac-congo.com/content/newsletter

Enter votre adresse email

VALIDER

AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr

INTERVIEW

Augustin Rochnell Zoko: « J'ai besoin de l'appui du gouvernement »

Le jeune congolais de 28 ans est le président directeur général de l'entreprise Zarpower (SARL) qui œuvre depuis trois ans dans le secteur de l'agro-pastoral avant de se lancer récemment dans le tourisme. Natif de Pointe-Noire, il a, au cours d'un entretien avec les Dépêches de Brazzaville, lancé un appel aux jeunes d'entreprendre et solliciter l'appui de l'Etat.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.): Qui êtes-vous M. Zoko ?

Augustin Rochnell Zoko (A.R.Z.): Je suis un jeune entrepreneur congolais évoluant dans les secteurs de l'élevage, l'agriculture et le tourisme. Je suis à trois ans d'expérience dans le monde entrepreneurial. Natif de Pointe-Noire, j'ai grandi à Paka où j'ai fait mes études primaires et secondaires avant d'aller à l'Université Marien Ngouabi. J'ai obtenu mon Master1 quatre ans après en Droit des affaires et administration des entreprises. Je suis arrivé dans le monde professionnel à Pointe-Noire en 2015 par un stage et en

2016 par un contrat d'emploi direct dans le secteur maritime.

L.D.B. : D'où vous est venue l'idée de faire l'élevage ?

A.R.Z. : En 2017, je me suis lancé dans l'élevage parce que, quand j'étais encore très jeune, je me voyais devenir un grand entrepreneur et j'essayais à travers les documentaires et les ouvrages, de voir comment les entrepreneurs dans d'autres pays évoluent. Les Congolais évoluent souvent dans le secteur de l'immobilier, un secteur qui est difficile pour nous qui sommes les débutants. Et j'ai pris l'exemple de l'Afrique de l'ouest, où j'ai vu beaucoup de jeunes entrepreneurs commencer leur vie



d'entrepreneur par l'élevage et l'agriculture. Par rapport à tout ce que je voyais et lisais, je me suis dit qu'il était préférable de commencer par ça avant de me lancer dans d'autres domaines.

L.D.B. : comment étaient vos débuts ?

A.R.Z. : le début de toute œuvre est difficile. J'ai commencé l'élevage avec trois têtes de moutons. La rentabilité était lente parce qu'il faut attendre six mois, c'est-à-dire deux fois dans l'année, pour que les moutons donnent des petits et souvent c'est un petit et si vous êtes chanceux deux. Je fais les moutons du Tchad et du Soudan. Après, j'ai pensé à me lancer dans l'agriculture pour renforcer l'élevage. Je suis allé à Moungui après Dolisie où, j'ai pris cinq hectares de maïs en location. Trois mois après, nous avons fait les premières récoltes, j'ai réinvesti cet argent en ajoutant des hectares et une partie réinjectée dans l'élevage. J'ai touché d'autres animaux notamment, les cochons, les bœufs les volailles.

L.D.B. : Zarpower dispose aussi d'un parc moderne ?

A.R.Z. : Afin de faire évoluer le côté élevage au Congo, je me suis permis de construire un parc moderne à Nanga, pour les différentes espèces dont je dispose, les cochons, les bœufs, les moutons et la volaille à savoir, les dindons, les canards, les poules. Je fais également la pisciculture.

L.D.B. : Un mot sur votre site touristique « Zoko village »

A.R.Z. : Très jeunes encore au lycée, j'avais l'ambition d'avoir un site touristique parce que je suis amoureux de tout ce qui est africain en vue de le valoriser. Les jeunes ont tendance à négli-

ger ce côté africain. Vous allez constater que, mon site reflète plus l'Afrique que l'occident ni l'Amérique, question de valoriser notre culture comme font les autres chez eux. C'est du retour des Etats-Unis à Atlanta que j'ai réalisé mon rêve d'enfance qui va aussi attirer les visiteurs occidentaux. Ce rêve a été rendu possible grâce aux recettes de l'agriculture et de l'élevage afin de faire évoluer le secteur touristique au Congo.

L.D.B. : Rencontrez-vous des difficultés dans vos différentes ambitions ?

A.R.Z. : Ce n'est pas facile de créer et de tenir une entreprise. J'ai rencontré les difficultés et je les rencontre encore parce que je n'ai pas de sociétaire dans mon business. Le plus souvent, je sollicite des prêts quand je me sens bloqué, je contacte des prêts auprès des amis que je restitue avec une petite majoration d'intérêt.

L.D.B. : Un appel à l'endroit des autorités nationales

A.R.Z. : Je suis arrivé à un niveau assez avancé. L'Etat congolais, à travers ces représentants à Pointe-Noire, a vu ce que le jeune entrepreneur congolais battant que je suis a pu faire, j'ai besoin de son appui parce que jusqu'à maintenant je me bats tout seul. Mon but, c'est aussi de mener la jeunesse à entreprendre.

L.D.B. : quelle est la politique de votre entreprise, Zarpower ?

A.R.Z. : Zarpower est une équipe des jeunes. J'ai pensé que, si vous donnez la possibilité à un jeune de raisonner, il y a plusieurs idées qui arrivent pour innover. Le directeur de mon entreprise a 27ans, une année de moins que le patron que je suis, son assistant de

direction a 20 ans, mon directeur de projet à 21 ans, celui qui gère les ressources humaines a 27 ans. Avec cette équipe de moins de 30 ans; nous avons encore du tonus en nous. Et dans la politique de mon entreprise, aux jours avenir, quand nous aurons pris de l'âge, nous resterons comme consultants de notre entreprise et nous laisserons la gestion aux jeunes pour faire évoluer l'entreprise. Avec la jeunesse, je sens l'énergie et on fait bon chemin.

L.D.B. : Outre l'entrepreneuriat vous menez aussi des actions sociales ?

A.R.Z. : Effectivement, j'ai une association qui s'appelle « Jeune debout », comme je voulais au départ, j'ai grandi à Paka, un quartier qui n'a pas une bonne image au niveau de Pointe-Noire; donc, étant enfant de ce quartier, je me suis engagé à créer un mouvement qui pourra ramener les jeunes à se valoriser en les conscientisant et leur apportant mon aide, c'est d'ailleurs le points clé de mon association, aider les jeunes et les vieilles personnes. Cela fait deux ans que je mène mes actions humanitaires dans l'ombre. Ils ont des témoignages et pendant le confinement avec l'aide de certaines personnes de bonne foi, j'ai apporté de l'aide à plus de 600 ménages. Je me sens à l'aise en faisant ces actions, question de rendre à Dieu la bénédiction qu'il a faite pour moi du jour au lendemain de ma vie. Je suis apolitique.

L.D.B. : Un message aux jeunes ?

A.R.Z. : J'appelle la jeunesse congolaise au monde entrepreneurial. Aujourd'hui avec la crise que traverse le pays, si on peut se multiplier en entrepreneurs on peut aider le gouvernement à pouvoir trouver des solutions à cela. Si le pays est en crise c'est parce qu'il y a plus de chômeurs et s'il y a créativité des jeunes dans le monde entrepreneurial, beaucoup de jeunes seraient recrutés et cela réduirait le taux de chômage. Il n'y a pas d'âge pour entreprendre, il n'y a pas un montant fixé pour commencer une affaire mais, c'est juste la volonté et avec ce que l'on a, on peut créer et se lancer. Je sais qu'entreprendre ce n'est pas facile. d'ailleurs, je suis en train d'écrire un livre, «La Pyramide entrepreneurial», ce livre va expliquer aux jeunes, comment se lancer et se tenir debout dans le monde entrepreneurial. Je suis disposé à leur partager mon expérience parce que je suis parti de très bas pour devenir ce que je suis aujourd'hui. Zarpower c'est un cadeau pour mes parents.

Propos recueillis par Charlem Léa Itoua

EN BREF

* Le président du Conseil européen, Charles Michel, a évoqué vendredi la possibilité d'organiser une conférence multilatérale sur la Méditerranée orientale, avec la participation d'Ankara, pour tenter d'apaiser les tensions entre Grèce et Turquie. Une telle conférence pourrait inclure tous les pays impliqués dans les différentes discussions sur les frontières maritimes en Méditerranée. Outre cette question, la rencontre pourrait aussi se pencher sur les problèmes liés à l'énergie, à la sécurité ou aux migrations. Les tensions entre Athènes et Ankara sont au plus haut niveau depuis que la Turquie a déployé début août un bateau sismique, escorté de navires de guerre, pour procéder à des explorations au large de l'île grecque de Kastellorizo, à 2 km des côtes turques, dans une zone riche en hydrocarbures. La situation s'est encore aggravée fin août quand les deux pays ont effectué des manœuvres militaires rivales, Ankara avec les Etats-Unis puis la Russie, et Athènes avec la France, Chypre et l'Italie.

La crise en Méditerranée orientale est déjà au programme d'un sommet européen les 24 et 25 septembre à Bruxelles. «La désescalade n'aura lieu qu'avec le retrait immédiat de tous les navires turcs du plateau continental grec», ont insisté les autorités grecques.

* Le secrétaire général de l'Otan, Jens Stoltenberg, a appelé vendredi Moscou à révéler son programme Novitchock, après l'empoisonnement de l'opposant russe Alexei Navalny. «Les alliés de l'Otan sont d'accord pour dire que maintenant la Russie doit répondre à de sérieuses questions. Le gouvernement russe doit totalement coopérer avec l'OIAC dans le cadre d'une enquête internationale impartiale», a-t-il ajouté rappelant que toute utilisation d'armes chimiques constitue une violation flagrante du droit international. Il a déclaré que l'Allemagne avait informé les alliés de l'Otan des résultats de son enquête, selon lesquels Navalny avait été exposé à un agent neurotoxique de type Novitchock, conçu à l'époque soviétique à des fins militaires.

Principal opposant au Kremlin et militant anti-corruption, Alexei Navalny, 44 ans, a été hospitalisé en Sibérie fin août après avoir fait un malaise dans un avion. Il avait ensuite été transporté à Berlin où il reste dans un état grave.

* Le Premier ministre soudanais, Abdallah Hamdok, a signé à Addis-Abeba un accord séparé avec un groupe rebelle ayant refusé de se joindre à l'accord de paix paraphé lundi par cinq autres mouvements armés, a indiqué vendredi l'agence officielle Suna. Le document porte la signature de M. Hamdok et d'Abdelaziz al-Hilu, chef d'une branche du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-N), implanté au Kordofan-Sud et dans l'Etat du Nil Bleu.

Selon les termes de l'accord, les deux parties actent la cessation des hostilités, mais le mouvement rebelle peut rester armé jusqu'à ce que sa principale revendication, la séparation entre religion et Etat, soit inscrite dans la Constitution. «Un Etat démocratique où les droits de tous les citoyens sont garantis doit être mis en place au Soudan, et pour cela la Constitution devra être basée sur le principe de la séparation de la religion et de l'Etat», précise le communiqué commun publié après deux jours de négociations. Sans cette séparation, le droit à l'autodétermination des Monts Nouba (au Kordofan-Sud) et du Nil Bleu, où vivent de nombreuses minorités non-arabes, sera respecté, ajoute le texte.

Julia Ndeko avec AFP

CONTENTIEUX SPORTIF

La Ccas ordonne la mise en cause de l'Etat congolais

La Chambre de conciliation d'arbitrage et du sport (Ccas) a renvoyé au 19 septembre, l'affaire opposant Me Fernand Romain Ondono contre la Ligue de karaté de Brazzaville et la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires.

Cette affaire a pris une autre tournure. « La Ccas s'est rendue compte de la nécessité de faire intervenir le ministère des Sports et de l'Education physique. Après avoir entendu les deux parties, la chambre avant de dire la sentence, a ordonné la mise en cause de l'Etat congolais à travers le ministère des Sports et de l'Education physique... La cause est renvoyée au 19 septembre à cette fin », a-t-elle décidé.

Dès ce lundi, la Ccas va saisir le ministère de la Justice, lequel va à son tour saisir celui des Sports. Le département des sports doit reprendre au ministère de la Justice pour justifier le comportement de ses représentants lors de l'assemblée générale élective de la Ligue de karaté de Brazzaville qui s'est tenue le 28 septembre 2019 alors qu'il y a une décision qui a été rendue par les arbitres pour demander son annulation. La Ccas a ordonné la mise en cause du ministère des Sports d'autant plus que c'est lui qui valide en dernier ressort, les résultats des élections des fédérations sportives nationales. La Ccas, veut en d'autres termes comprendre la raison pour laquelle, ces élections ont été tenues malgré les irrégularités dénoncées avant les élections.

Seize nouveaux membres officiellement installés dans leurs fonctions

Neuf mois après leur élection le 18 janvier, les seize nouveaux membres de la Ccas ont été officiellement installés dans leurs fonctions de conciliateur-arbitres. Ils ont prêté serment le 7 sep-



Des arbitres de la Ccas prétant serment devant la Cour d'Appel de Brazzaville/Adiac

tembre devant la Cour d'appel de Brazzaville conformément à l'article 14 du règlement de la chambre. « La cour prend acte de votre serment et vous déclare installer dans vos fonctions

d'arbitres », a déclaré Christian Oba, premier président de la Cour d'appel de Brazzaville qui a officié la cérémonie.

La juridiction sportive nationale a été créée le 12 décembre 2012

pour trancher le litige sport au milieu sportif au Congo. La tâche est immense pour les nouveaux conciliateurs arbitres autorisés à dire le droit pour tenter de concilier les parties en conflit ou en-

« Vous aurez pour seul maître que la loi et le règlement. Loi et le règlement doivent être le seul objectif à poursuivre devant l'exercice de vos fonctions. Lorsque la loi est claire, il faut l'appliquer et lorsqu'elle est obscure, il faut l'interpréter. L'application n'est pas une opération arbitraire parce qu'elle est encadrée et se fonde elle-même sur le texte c'est-à-dire la lettre et l'esprit du texte. Lorsque les deux ne coïncident pas c'est à ce moment-là que vous devez l'approfondir »

core tenter l'arbitrage. « Dans le milieu sportif, les conflits sont toujours présents. Vous serez amenés à connaître le litige qui se poserait dans tous les secteurs », a précisé Christian Oba.

La volonté de la Ccas a indiqué son président Me Michel Kaboul Mahouta est d'accompagner les sportifs dans la bonne exécution de leurs propres règles. C'est ainsi que dans les réquisitions, le procureur de la République, s'est félicité de la présence des magistrats dans la structure. Leur présence a indiqué Dieudonné Elenga, substitut du procureur général, insufflera une dynamique d'interprétation de lecture des textes au sein de la Ccas dans l'intérêt des contentieux sportifs qui leur seront soumis.

« Vous aurez pour seul maître que la loi et le règlement. Loi et le règlement doivent être le seul objectif à poursuivre devant l'exercice de vos fonctions. Lorsque la loi est claire, il faut l'appliquer et lorsqu'elle est obscure, il faut l'interpréter. L'application n'est pas une opération arbitraire parce qu'elle est encadrée et se fonde elle-même sur le texte c'est-à-dire la lettre et l'esprit du texte. Lorsque les deux ne coïncident pas c'est à ce moment-là que vous devez l'approfondir », a-t-il expliqué.

La Ccas qui compte une vingtaine de membres, va au cours de sa session inaugurale adopter son budget de fonctionnement et d'autres documents qui lui permettront de relever un certain nombre de défis dans les deux domaines : la conciliation et l'arbitrage.

James Golden Eloué

FOOTBALL

AS Otôho désormais habillé par Wuka sport

Le président de la section football de l'Association sportive Otôho, Olangue Mo, a signé, la semaine dernière, un contrat de trois ans de fourniture des équipements sportifs avec la marque Wuka sport.

Selon les termes du contrat, Wuka sport, dorénavant équipementier officiel du club congolais, produira des nouveaux maillots, ainsi que d'autres produits d'AS Otôho qui domine le football congolais depuis trois saisons.

Ce contrat, qui entre en vigueur dès le lancement de la saison sportive 2020-2021, permettra d'habiller toutes les catégories d'Otôho notamment les cadets, juniors et séniors.

Selon Olangue Mo, ce partenariat est le point de départ qui devrait permettre à cette équipe d'écrire des nouvelles pages de son histoire. « C'est avec un grand



plaisir que nous accueillons la marque Wuka sport comme nouvel équipementier de nos équipes, à partir de la saison 2020-2021 ».

Vainqueur du championnat national d'Elite ligue1 avec 56 points, AS Otôho représentera le Congo dès novembre à l'une des compétitions interclub de la Confédération africaine de football, à savoir la Ligue des champions. Les bleu et jaune d'AS Otôho disputent pour la quatrième fois cette compétition. Wuka sport est une marque internationale qui exerce dans la conception, la structuration et l'habillement des formations sportives.

Rude Ngoma